

COMMUNE D'OUROUX SUR SAONE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 avril 2017

Etaient Présents : MM. DESMARD – NICOLAS - GILET – Mme POROT - M. OHNET
Mmes JOURNEAUX – DALLEREY - BONNARDIN – CAILLET –M. DALLEREY –
Mmes BURTIN - JUILLIOT – M. GUINOT – Mme CARRETTE– MM. CARLOT -
Mmes
GUENOT - HATOT – M. MATHEY - Mme THOUVIGNON.

Excusés : M. CHALOT a donné procuration à Mme POROT – Mme PELLETIER – M. BURDIN.

Absent : M THEVENIAUX

Le conseil municipal réuni le 13 avril 2017 à 20h30 sous la présidence de son Maire, Jean-Michel DESMARD, a pris les décisions suivantes :

Lecture du compte rendu de la séance précédente du 09/03/2017 par Mme POROT -
Adopté à l'unanimité ;

- décide de modifier le tableau des effectifs comme suit à l'unanimité :

Au 01/05/2017	
Poste à créer	Poste à supprimer
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial
Au 01/11/2017	
Poste à créer	Poste à supprimer
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe

- Décide de créer 5 postes temporaires d'agents aux services techniques pour la période estivale : 1 du 01 au 30 juin 2017 – 2 du 3 juillet au 31 juillet 2017 - 2 du 01 au 31 août 2017 (35 heures hebdomadaires). Unanimité ;

- Accorde l'occupation de la parcelle section ZD n° 61 en partie pour 2ha50 située à la Lochère à Mme BOI pour ses chevaux jusqu'au 11/11/2017 au tarif de 70 € l'hectare. Unanimité ;

- Décide de régler la participation au fond de solidarité logement (FSL) de 0,35[€] par habitant pour l'année 2017. Unanimité ;

- Décide de régler la participation 2017 d'un montant de 3 306,47 € au Syndicat des Bassins Versants de la Tenarre et de la Noue. Unanimité ;

- Décide d'adhérer à l'association CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) pour un montant de 356 € pour l'année 2017. Unanimité ;

- Accorde une subvention de 500 € à l'association « AssoLidaria ». Unanimité.

- Décide de régler la participation pour un montant de 21 533 € au SIVOS de Saint Germain du Plain pour l'année scolaire 2016-2017. Unanimité ;

- Régularise suite au changement de l'indice brut terminal de la fonction publique au 01/01/2017, la délibération prise en date du 15/12/2016 concernant les indemnités de fonction Maire et adjoints au 01/01/2017.

- Décide de retenir la totalité des travaux programme d'actions 2017 forêt de colombey pour un montant estimatif de 11 500 € HT. Unanimité ;

- Accorde les subventions 2017 selon la liste suivante par 17 pour et 3 abstentions :

Associations locales	Attribuées en 2015	attribuées en 2016	Demandées en 2017	Propositions 2017
ACCA	550	550	550	550
A.C.O (cyclistes)	0			
ACPG - CATM	385	385	385	385
ADHOVIS	150	150		
Amicale Pompiers	0			
Amicale Sablière /gravière (APSGOS)	0			
APEV (Parents collégiens de Velard)	5085	5121	5029	5029
Association des Cavaliers de l'écurie BOI	500	500	2000	500
ATO Association Tennis OUROUX	1800	1800	2000	1800
Cantine scolaire	2000	2000		
Classe 68	0			
Comité de la Fête	1750	1919	2000	2000
Comme un soleil	330	330	330	330
COS (personnel communal)	0			
Danseuses des Dunes	0			
Donneurs de Sang	0			
Ecole de musique	3000	3000	3000	3000
Ecole Maternelle (Coopérative scol.)	0			
Ecole Primaire (coopérative scolaire)	2100			
Football Vétérans Loisirs	0			
Harmonie	2000	2000	2000	2000
Horticulteurs	0			
Joie de Vivre	2000	2000	6570	2000
JSO Basket	800	1000	7000	1000
JSO Football	2000	2000	2000	2000
L'Asso'trelle	0			
Les amis de la Bresse Chalonnaise	200	200	200	200
Les Amis des Ecoles	700	700	1000	700
Le temps de vivre	0			
Moto Club d'Outre Saône	200	200	300	200

Pas a pas pour yanis				
Pétanque	700	700	700	500
Ribambelle	750	750	1000	750
Taïchi Yin Yang	150	150		150
Tennis de table	4000	4000	5000	4000
Conscrits classe 6	250			
Vivre H MONG				
Conscrits classe 7		250		250
ECOLE PRIMAIRE		1000		1000
TOTAL	31 400	30705	41064	28344

Associations extérieures	Attribué en 2015	Proposition 2016	demandées en 2017	Proposition 2017
ADIL		82		100
ADMR	500			
AFM Association Française contre les myopathies	0			
AFM TELETHON	0			
AFSEP Association Française des Sclérosés en Plaques	0			
BRESSE NOUVELLE	300	300	4x40	160
CFA A.ROCALI	-			
CFA BTP AUTUN	-	60	2x40	80
CFA Fontaines		60	3x40	120
CFA La Noue	30	30	1x40	40
CFA LONGVIC	30			
CFA Saint Marcel 2016/2017		30		
CIFA MERCUREY	-	60	2x40	80
CIFA AUXERRE	-			
Clowns hôpitaux	50		demande	0
CMA Rhône	0			
Croix Rouge	0			
Ecole de musique saint germain du plain	0			
EREA Etablissement Régional d'enseignement adapté	-			
France ADOT	0		demande	0
Judo Saint Marcel	300	300	500	500
La Grange Rouge	0			
Les amis du CADA (demandeurs d'asile)	0		demande	0
Les restaurants du coeur	0		demande	0
Ligue contre le cancer	0		demande	0
LIRE A L'HOPITAL	150	150	demande	150
Loisir handicap amities	100	100	demande	100
Lycéens en Coeur	0		demande	0
Maison des parents dijon	0			

MFR SEMUR EN AUXOIS	30	30		
MFR ETANG SUR AROUX	30	30		
Mission Locale du Chalonnais	0		demande	0
PEP 71	30	30	1x40	40
PREVENTION ROUTIERE	100	100	200	0
Secours Populaire	0		demande	0
TELETHON	150	150		150
Toujours femme	250	250	demande	250
Valentin HAÛY	40	40	demande	40
FNATH Louhans				0
Les Oenopotes				
IFAC				
CAUE				
Cité scolaire H Vincenot SEGPA		100		
MFR Bagé le chatel 2015/2016-2016/2017		60		
TOTAL	2090	1962	700	1810

Demandes exceptionnelles	Attribué en 2015	Proposé en 2016	demandé en 2017	Proposé en 2017
ADHOVIS	200			
ATO	200	200	1000	300
Bresse Nouvelle			demande	1000
Cantine (charge de personnel 2009/2010)				
Comité des fêtes				
Ecole primaire classe neige 2010/2011				
JOIE DE VIVRE	500	500	4120	500
JSO BASKET	1000	1000	4400	1000
JSO FOOT	400		500	500
JSO TENNIS DE TABLE				
Pétanque		300	500	400
Vivre H MONG		200		
Ribambelle		0		
Judo st marcel		350	350	350
Ecurie BOI		500	1000	300
total	2300	3050	11870	4350
Total Général	35790	35717	53634	34504

- Fixe les taux de la fiscalité locale 2017 comme suit : - Taxe d'habitation : 19,63 %
- Taxe Foncière (bâti) : 13,80 % - Taxe foncière (non bâti) : 51,82 % - Cotisation foncière des entreprises : 19,30 %. Unanimité ;

- Approuve le budget primitif 2017 Commune comme suit : Unanimité

• Fonctionnement Dépenses = recettes = 2 461 033 €

• Investissement Dépenses = recettes = 1 014 097 €

- Approuve le budget primitif 2017 Assainissement comme suit : Unanimité

• Fonctionnement Dépenses = recettes = 328 587 €

• Investissement Dépenses = recettes = 282 396 €

- Décide de la tarification des NAP pour l'année scolaire 2017-2018 comme suit :

NAP Maternelle	NAP élémentaire	
Tarif unique 10€ la période soit 50€ l'année scolaire	Type de fratrie	Tarif par enfant inscrit aux NAP élémentaire par période/à l'année
	1 enfant inscrit aux NAP	15€ / 75€
	2 enfants inscrits aux NAP	15€ / 75€
	3 enfants inscrits aux NAP	10€ / 50€
	4 enfants inscrits aux NAP	10€ / 50€

- Approuve le règlement intérieur des NAP pour l'année scolaire 2017/2018. Unanimité.

- Approuve le règlement intérieur de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2017/2018. Unanimité.

Informations diverses :

- Demandeurs d'emploi : 166 ;

- Renforcement surveillance restaurant scolaire depuis le 03/04/2017 ;

- Reconduction convention avec IFAC pour 1 année ;

- Fête de la voie verte 24 juin 2017 à EPERVANS ;

Séance levée à 22h30

OUROUX SUR SAONE le 18 avril 2017

M. OHNET Marcel
Secrétaire de séance

Jean-Michel DESMARD
Maire

